DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME

COMMUNE DE SAINT-DENIS D'OLÉRON

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION n°6

Dossier Approuvé

3- Plan de zonage modifié
(extrait nord - pointe de Chassiron)

PROCEDURE DU PLAN LOCAL D'URBANISME	Prescription	Arrêt projet	Approbation
REVISION POS / ELABORATION PLU	Le 10.10.2001	Le 10.11.2004	Le 16.09.2005
MODIFICATION N°1			Le 11.07.2007
REVISION SIMPLIFIEE N°1	Le 21.11.2006		Le 11.07.2007
REVISION SIMPLIFIEE N°2	Le 21.11.2006		Le 11.07.2007
REVISION SIMPLIFIEE N°3	Le 21.11.2006		Le 11.07.2007
REVISION SIMPLIFIEE N°4	Le 16.01.2007		Le 11.07.2007
MODIFICATION N°2			Le 25.03.2009
MODIFICATION N°3	Le 30.09.2009		Le 12.01.2011
REVISION SIMPLIFIEE N°5	Le 12.01.2011		Le 11.01.2012
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°4			Le 28.03.2012
MISE A JOUR			Le 27.03.2013
MODIFICATION SIMPLIFIEE N°5	Le 21.01.2015, complété le 24.06.2015		Le 03.11.2015
DECLARATION DE PROJET N°1	Le 21.01.2015		Le 09.02.2016
MISE A JOUR			Le 12.02.2019
MODIFICATION N°6	Le 06.03.2019, complétée le 22.05.2019		Le 22.01.2020

VU POUR ETRE ANNEXÉ À LA DÉCISION MUNICIPALE EN DATE DE CE JOUR :	Le Maire

créham
202, rue d'Ornano- 33000 Bordeaux
contact@creham.com

Modification n°6 du PLU

Plan de zonage modifié - Echelle 1/2000ème

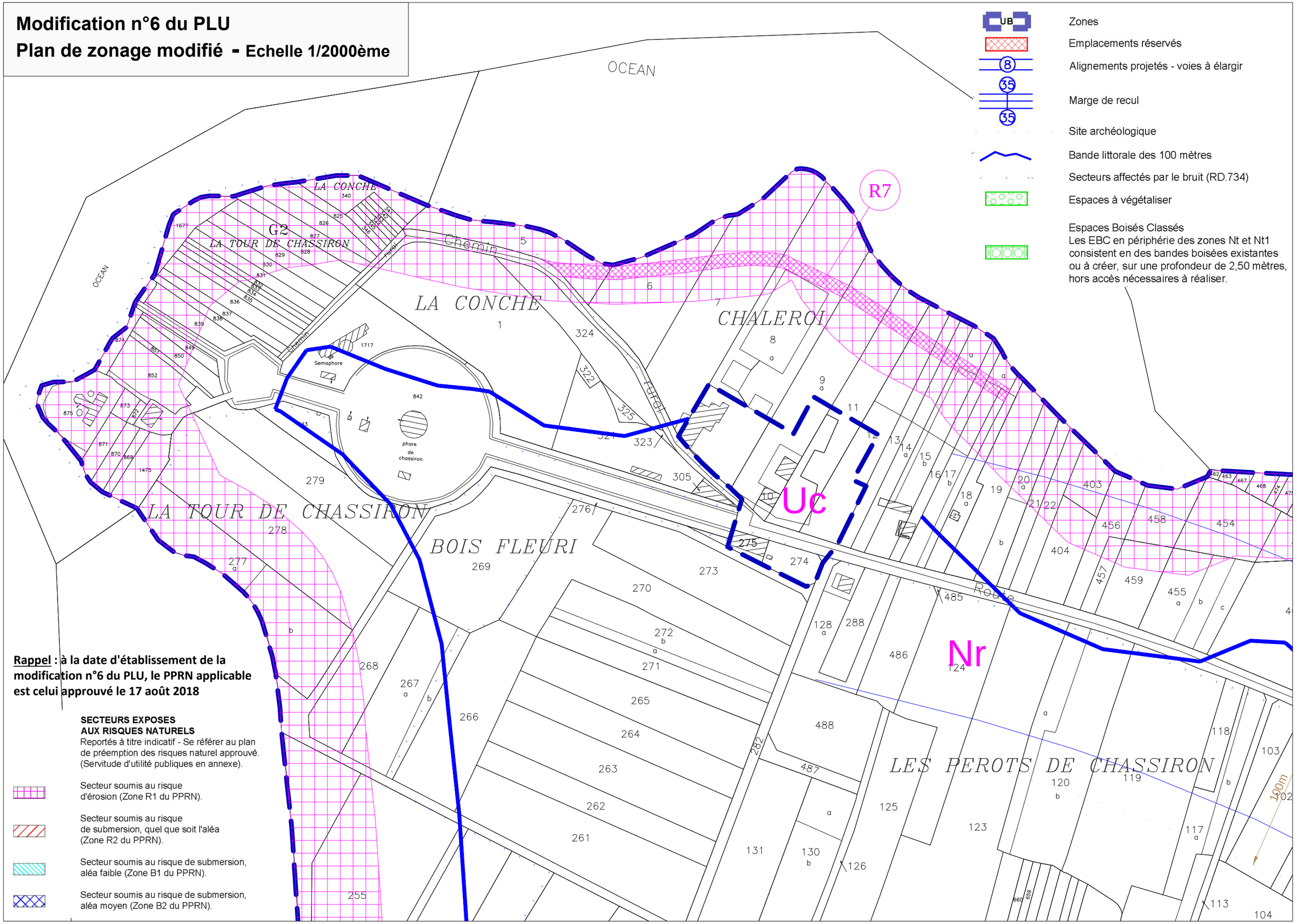

Rappel : à la date d'établissement de la modification n°6 du PLU, le PPRN applicable est celui approuvé le 17 août 2018

SECTEURS EXPOSES AUX RISQUES NATURELS

Reportés à titre indicatif - Se référer au plan de préemption des risques naturel approuvé. (Servitude d'utilité publiques en annexe).

- Secteur soumis au risque d'érosion (Zone R1 du PPRN).
- Secteur soumis au risque de submersion, quel que soit l'aléa (Zone R2 du PPRN).
- Secteur soumis au risque de submersion, aléa faible (Zone B1 du PPRN).
- Secteur soumis au risque de submersion, aléa moyen (Zone B2 du PPRN).

- Zones
- Emplacements réservés
- Alignements projetés - voies à élargir
- Marge de recul
- Site archéologique
- Bande littorale des 100 mètres
- Secteurs affectés par le bruit (RD.734)
- Espaces à végétaliser
- Espaces Boisés Classés

Les EBC en périphérie des zones Nt et Nt1 consistent en des bandes boisées existantes ou à créer, sur une profondeur de 2,50 mètres, hors accès nécessaires à réaliser.

Modification n°6 du PLU
Plan de zonage avant modification - Echelle 1/2000ème

OCEAN

LA CONCHE

G2

LA TOUR DE CHASSIRON

Chemin

LA CONCHE

CHALEROI

R7

Uc

Nr

Semaphore

phare de chassiron

Chemin Rural

Route

LA TOUR DE CHASSIRON

BOIS FLEURI

LES PEROTS DE CHASSIRON

180m

SECTEURS EXPOSES AUX RISQUES NATURELS
Reportés à titre indicatif - Se référer au plan de préemption des risques naturel approuvé. (Servitude d'utilité publiques en annexe).

Secteur soumis au risque d'érosion (Zone R1 du PPRN).

Secteur soumis au risque de submersion, quel que soit l'aléa (Zone R2 du PPRN).

Secteur soumis au risque de submersion, aléa faible (Zone B1 du PPRN).

Secteur soumis au risque de submersion, aléa moyen (Zone B2 du PPRN).

UB — Zones

Emplacements réservés

8 — Alignements projetés - voies à élargir

35 / 35 — Marge de recul

Site archéologique

Bande littorale des 100 mètres

Secteurs affectés par le bruit (RD.734)

Espaces à végétaliser

Espaces Boisés Classés
Les EBC en périphérie des zones Nt et Nt1 consistent en des bandes boisées existantes ou à créer, sur une profondeur de 2,50 mètres, hors accès nécessaires à réaliser.

Liste pour information, non modifiée

LISTES DES EMPLACEMENTS RESERVES				
N°	**NATURE DE LA RESERVE**	**BENEFICIAIRE**	**SUPERFICIE APPROXIMATIVE**	**LARGEUR MOYENNE**
R1	PARKING "LES MENONNIERES"	COMMUNE	14 070 m²	
R2	*Supprimée par Modification du PLU*			
R3	EXTENSION DU CIMETIERE	COMMUNE	1 780 m²	
R4	ESPACES VERTS, LES SEIZINS	COMMUNE	8 360 m²	
R5	PARKING "LA BOIRIE"	COMMUNE	5 470 m²	
R6	REALISATION D'UNE PISTE CYCLABLE	COMMUNE	± 13140 m²	
R7	CREATION D'UNE CIRCULATION PIETONNIERE A L'EST DU PHARE DE CHASSIRON	COMMUNE	2 330 m²	
R8	CREATION D'UNE VOIE RELIANT LE CHEMIN RURAL AU LIEU-DIT "LE PUITS" AU CHEMIN GAUTRIE	COMMUNE	830 m²	8 m
R9	CREATION D'UNE VOIE RELIANT UN CHEMIN MENANT A LA VC3 AU LIEU-DIT "LA GARENNE"	COMMUNE	2 370 m²	8 m
R10	PROLONGEMENT DE LA RUE PIERRE LOTI	COMMUNE	2 200 m²	6 m
R11	CREATION DE DEUX TRONCONS RELIANT LA VC8 AU CHEMIN DU GROSEILLER ET A LA RD 734	COMMUNE	860 m²	8 m
R12	CREATION D'UN TRONCON RELIANT LE CHEMIN RURAL D'ANTIOCHAS AU CHEMIN RURAL AU LIEU DIT "LA MOTTE BOSSEE"	COMMUNE	1 020 m²	8 m
R13	CREATION D'UNE VOIE AU LIEU-DIT "LES MICHELIS" PLUS LIAISON AVEC LE CHEMIN DU "PEU VERT"	COMMUNE	1 970 m²	8 m
R14	CREATION D'UNE VOIE RELIANT LE "MOULIN DE LA FOSSE" A L'OPERATION N° R12	COMMUNE	3 530 m²	8 m
R15	CREATION D'UNE LIAISON PIETONNE DES RENFERMIS A LA PLAGE	COMMUNE	1 520 m²	
R16	ELARGISSEMENT D'UNE VOIE AU LIEU DIT "LA CALAZE"	COMMUNE	2 990 m²	8 m
R17	CREATION DE DEUX VOIES AU LIEU DIT "LES MORELIERES"	COMMUNE	2 600 m²	8 m
R18	CREATION D'UN PASSAGE DE 10 METRES	COMMUNE	570 m²	10 m
R19	DESSERTE ZONE AU "ROUSSILLON"	COMMUNE	300 m²	8 m
R20	DESSERTE ZONE AU "ROUSSILLON"	COMMUNE	610 m²	
R21	*Supprimée par Modification du PLU*			